

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 876

22 novembre 1999

SOMMAIRE

Abatel S.A., Luxembourg	page 42018	Eurotechnik S.A., Luxembourg	42042
Agence en Bureau de Consultance Technique, Ingénieurs-Conseils (A.B.C.O.), S.à r.l., Luxbg ...	42019	Ex Libris (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42044
Albatros Seafood S.A., Luxembourg	42019	F.G. S.A., Finanziaria Générale Luxembourg, Luxembourg	42043
Albel S.A., Luxembourg	42020	Fincor International S.A., Luxembourg ..	42038, 42039
Aldea S.A., Luxembourg	42019	Finexport International S.A., Luxembourg	42042
All Immo Invest S.A., Bertrange	42020	Firebird S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	42043
Alpha Invest S.A., Luxembourg	42020	Gilalbi S.A., Luxembourg	42041
Ambo S.A., Luxembourg	42024	Glasfin S.A., Luxembourg	42044
Amra S.A., Luxembourg	42020	Globelux-Holding S.A., Luxembourg	42044
Anona S.A., Luxembourg	42026	G-Réassurance S.A., Luxembourg	42044
Arbed Investments S.A., Luxembourg ...	42021, 42023	Happy Shopping, S.à r.l., Luxembourg	42045
Artcraft International S.A., Luxembourg	42026	Hasal Westport S.A., Luxembourg	42045
BAA Holdings S.A., Luxembourg	42026	Herzig International, S.à r.l., Luxembourg	42035
Bay State S.A., Steinsel	42024	Hinduja-Amas Fund, Sicav, Luxembourg	42045
Beaufort Investment S.A., Luxembourg	42028	Holdingsfin S.A., Luxembourg	42048
Bockfelsen S.A., Luxembourg	42023	Ifas International S.A., Luxembourg	42048
Cartinia Investissements S.A., Luxembourg ...	42007	International, S.à r.l., Luxembourg	42035
CB Fund Management Company S.A., Luxbg ...	42026	Immobilier Fashion S.A., Luxembourg	42046
Clorin S.A., Luxembourg	42027	Immobilière CJP95 S.A., Bertrange	42010
Coastal Chemicals S.A., Luxembourg	42028	Industrial Software Development S.A., Luxbg ...	42047
Compagnie d'Investissement d'Outre Mer S.A., Luxembourg	42030	Industrie 2000 S.A.H., Luxembourg	42040, 42041
Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A., Luxembourg	42029	Infotechnique S.A., Howald	42047
Company of the Private Enterprise S.A., Luxbg ..	42031	ING International (II), Sicav	42043
Concise Holding S.A., Luxembourg	42036	Insinger Asset Selection, Sicav, Luxembourg ...	42046
Cotrimo S.A., Luxembourg	42030	International Partners and Associates S.A., Luxbg	42045
CRD S.C.I., Soleuvre	42009	Leader Price Luxembourg, S.à r.l., Mertert	42047
Cronos Luxembourg S.A., Luxembourg	42029	Millartrice Limited, London	42028
D.D.C., Luxembourg	42035	(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg	42008
Discreet Logic Europe S.A., Luxembourg	42032	Sanyo Kleinwort Spain Fund Management S.A., Luxembourg	42002
Edi System Finance S.A., Luxembourg	42034	S.C.G., S.à r.l., Bertrange	42003, 42004
EIE S.A., Luxembourg	42028	Service Invest Holding S.A.H., Luxembourg	42002
Eirins S.A., Luxembourg	42036	Setrilux S.A., Eischen	42013
(The) Emerging Markets Brewery Fund, Sicav, Luxembourg	42008	SEURISOLUX, Seurisol Luxembourg, S.à r.l., Barcharage	42002, 42003
Energie et Technique, S.à r.l., Luxembourg	42030	Sigma Fund, Luxembourg	42004
Ennag S.A.H., Luxembourg	42031	Sinopia Multi Bond Fund - Sinopia M.B.F., Luxbg	42004
ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Luxembourg-Kirchberg	42037	Solus S.A., Luxembourg	42006, 42007
Etoile Valorisation, Sicav, Luxembourg	42037	Stamping International, S.à r.l., Luxembourg ...	42005
Euratel Luxembourg Holding S.A., Luxembourg ..	42038	Stefin International S.A., Luxembourg	42008
Euron S.A., Luxembourg	42038	Sterling Credit Corp S.A.H., Luxembourg	42008
Europartners Holding S.A., Luxembourg	42035	Tagus Re S.A., Luxembourg	42009
European Enterprise Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	42040	Transmec Management S.A., Soparfi, Luxbg ...	42016
European Realtors S.A., Luxembourg	42036	Ukoil S.A.H., Luxembourg	42008
European Special Situations Investments S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	42042	Umiak Development S.A., Luxembourg	42007
Europe Concrete Lux S.A., Luxembourg	42039	Urquijo Fondos KBL, Sicav, Luxembourg	42015
Europe Investissement Placement Gestion S.A., Luxembourg	42041	Valorinvest, Sicav, Luxembourg	42016
		Von Ernst Global Portfolio, Sicav, Luxembourg ..	42018
		World Trust Corp S.A., Luxembourg	42018
		Xbis Holding S.A., Luxembourg	42019

SANYO KLEINWORT SPAIN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.852.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANYO KLEINWORT SPAIN FUND MANAGEMENT S.A.

J. Vanden Bussche

Administrateur

(43624/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

SERVICE INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.908.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1999.

AGEST CONSULT S.A.

Agent domiciliaire

Signature

(43629/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

**SEURISOLUX, SEURISOL LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. SEURISOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.
R. C. Luxembourg B 69.879.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SEURISOL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 26 juillet 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 69.879, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

L'assemblée est composée de:

- 1.- Monsieur Salvatore Morreale, entrepreneur d'isolation, demeurant à F-54400 Longwy, 17, rue Nagolde,
- 2.- Madame Alice Vasanne, sans état particulier, épouse de Monsieur Salvatore Morreale, demeurant à F-54400 Longwy, 17, rue Nagolde,

ici représentée par Monsieur Salvatore Morreale, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Longwy, le 27 août 1999,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 13B, rue de la Reconnaissance Nationale, à L-4936 Bascharage, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bascharage.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'ajouter à l'objet social le texte «étanchéité et parachèvement», et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation:

- tous travaux d'isolation industrielle, thermique, acoustique et frigorifique, d'étanchéité et de parachèvement, d'installation de faux plafonds, de sablage et de peinture de bâtiments industriels,
- le nettoyage industriel,
- le commerce de matériaux de construction ou autres,
- la location, le montage et le démontage d'échafaudages.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations et entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut également exercer les fonctions d'administrateur dans d'autres sociétés.»

Troisième résolution

Les associés décident d'ajouter à la dénomination sociale «en abrégé SEURISOLUX», et de modifier en conséquence l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de SEURISOL LUXEMBOURG, S.à r.l, société à responsabilité limitée, en abrégé SEURISOLUX.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Morreale, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 119S, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1999.

E. Schlessler.

(43630/227/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

**SEURISOLUX, SEURISOL LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. SEURISOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R. C. Luxembourg B 69.879.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1999.

E. Schlessler.

(43631/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

S.C.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 63.675.

Le soussigné, Monsieur Idilio Viana, demeurant à Luxembourg, 26, rue Louis XIV, cède par la présente ses parts de S.C.G., S.à r.l., ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach à d'une part:

(13) treize centièmes à Candida Dos Reis, soit 13 parts
et d'autre part

(12) douze centièmes à Ines Dos Reis, soit 12 parts

La valeur globale de cette cession est stipulée d'un commun accord au prix de la valeur nominale soit 125.000 LUF (cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois) somme qu'il reconnaît avoir reçue ce jour contre quittance.

L'acte notarié de cession sera signé à date ultérieure décidée par les acheteurs de parts.

La société S.C.G., S.à r.l., le libère de tous engagements envers elle.

I. Viana.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43625/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

S.C.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 63.675.

La soussignée, Madame Dos Reis Candida, demeurant à 26, rue Louis XIV, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit les 38 parts de S.C.G., S.à r.l., ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, à Madame Dos Reis Inês, qui accepte.

La valeur globale de cette cession est stipulée d'un commun accord au prix de la valeur nominale soit 190.000,- LUF (cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois), somme que la cédante certifie avoir reçue contre quittance.

La modification de l'article 6 des statuts concernant la structure du capital sera effectuée par le preneur des parts.

La société S.C.G., S.à r.l., la libère de tous droits et engagements envers elle.

C. Dos Reis.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43626/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

S.C.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 63.675.

Assemblée générale extraordinaire

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 1^{er} novembre.

A comparu:

Madame Dos Reis Inès, demeurant à Luxembourg, 213, route de Longwy.

Suite aux cessions de parts intervenues le 25 mai 1998, le 1^{er} octobre 1998 et le 1^{er} novembre 1998, annexées au présent procès-verbal.

La comparante est l'associée unique de S.C.G., S.à r.l., société à responsabilité, ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, société constituée par-devant Maître André Schwachtgen, notaire à Luxembourg le 16 mars 1998, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, sous la section B, numéro 63.675.

Seule et unique résolution

Madame Dos Reis Inès est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43627/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

S.C.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 63.675.

Le soussigné, Monsieur Marc Gualtieri, demeurant à L-3650 Kayl, 16, Grand-rue, déclare céder ses 25 parts de S.C.G., S.à r.l., ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, à Madame Inès Dos Reis, qui accepte.

La valeur globale de cette cession est stipulée d'un commun accord au prix de la valeur nominale soit 125.000,- LUF (cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois), somme qu'il reconnaît avoir reçue contre quittance, un premier acompte de 60.000,- LUF (soixante mille francs luxembourgeois) lui ayant été réglé.

La modification de l'article 6 des statuts concernant la structure du capital sera effectuée par le preneur des parts.

La société S.C.G., S.à r.l., le libère de tous droits et engagements envers elle.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1998.

M. Gualtieri.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43628/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

SIGMA FUND.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.828.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGMA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature

Signature

(43632/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

SINOPIA MULTI BOND FUND - SINOPIA M.B.F.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.601.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINOPIA MULTI BOND FUND - SINOPIA M.B.F.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature

Signature

(43633/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

STAMPING INTERNATIONAL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. STAMPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).
Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme STAMPING INTERNATIONAL S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 30 mai 1995, publié au Mémorial C, N° 453 du 13 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Birgit Gillissen, employée privée, demeurant à B-Schoenberg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que Madame Liliane Michel est actionnaire à 100% de la prédite société.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme de société en société à responsabilité limitée unipersonnelle (refonte des statuts).
 2. Acceptation de la démission de deux membres du Conseil d'administration (Mme Isabelle Boulay et Monsieur Romain Zimmer), ainsi que du commissaire aux comptes LUXREVISION, S.à r.l., avec décharge pleine et entière.
 3. Nomination de Madame Liliane Michel actuellement administrateur-délégué comme gérante de la société.
- L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de deux membres du Conseil d'Administration (Mme Isabelle Boulay et Monsieur Romain Zimmer) ainsi que du commissaire aux comptes LUXREVISION, S.à r.l., et leur accorde pleine et entière décharge.

Troisième résolution

Madame Liliane Michel actuellement administrateur-délégué, est nommée gérante de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Suite aux résolutions qui précèdent il y a lieu de procéder à une refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 30 mai 1995 une société sous la dénomination actuelle de STAMPING INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de tout matériel industriel.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Le capital social a été souscrit par l'associée unique, Madame Liliane Michel, demeurant à F-39700 Dampierre.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers de la comparante ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas trente mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Zimmer, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1999, vol. 852, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 septembre 1999.

G. d'Huart.

(43637/207/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

SOLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.998.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SOLUS S.A., R.C. B n° 66.998, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 29 du 19 janvier 1999. Aucune modification des statuts n'a eu lieu depuis.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Madame Gerty Marter, gérante de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Christine Altenhoven, employée privée, demeurant à Kleinbettingen.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 250.000,- LUF pour le porter à 1.500.000,- LUF par apport en espèces et émission de 250 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune;

2. Nomination aux fonctions d'administrateur de Madame Sandra Celotti;

3. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions sub 1;

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) par apport en espèces.

En contrepartie de cette incorporation, il est émis deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Toutes les nouvelles actions sont intégralement souscrites et libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un quatrième administrateur au conseil d'administration, à savoir Madame Sandra Celotti, épouse Bruno Simoneau, psychothérapeute, demeurant à Lillois Witterzee (Belgique).

Le mandat d'administrateur de Madame Celotti se terminera ensemble avec le mandat des organes sociaux actuellement en fonctions.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à 1.500.000,- LUF (un million cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 10.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires et comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gillardin, G. Marter, G. Schneider, C. Altenhoven, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 119S, fol. 28, case 10. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1999.

A. Schwachtgen.

(43635/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

SOLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.998.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 928 du 31 août 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(43636/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

UMIAK DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 59.273.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43645/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

UMIAK DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 59.273.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 septembre 1999

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Roger Caurla, Maître en droit, Mondercange, Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre et Alain Vasseur, consultant, Holzem, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

- Le mandat de commissaire aux comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour UMIK DEVELOPMENT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43646/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

**CARTINIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. CABOURG HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 59.837.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(43678/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

STEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 51.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 74, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

(43638/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

STERLING CREDIT CORP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 32.857.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43639/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.170.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature

Signature

(43641/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg-Ville.
R. C. Luxembourg B 36.503.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 6 août 1999, actée sous le numéro 489/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43642/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

UKOIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société MANYSTAKES LTD, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Island), ici représentée par Monsieur Yves Mertz, administrateur de sociétés, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 juillet 1999, et annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Qu'il existe une société sous la dénomination de UKOIL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 53.707, établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 185 du 12 avril 1996.

- Que le capital souscrit est fixé à LUF 1.260.000,- (un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.260 (mille deux cent soixante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois).

- Que la société MANYSTAKES LTD, préqualifiée, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société UKOIL S.A.

- Que la société MANYSTAKES LTD, représentée comme dit ci-avant, en tant qu'actionnaire unique déclare expressément vouloir procéder à la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, et déclare également assumer tous éléments d'actifs et de passifs de la société; décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

- Que les livres et documents de la société UKOIL S.A., sont conservés pendant cinq ans à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Sur ce, les actions, respectivement les certificats d'actions ont été annulés.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de 17.500,- (dix-sept mille cinq cents) francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Y. Mertz, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 août 1999, vol. 852, fol. 63, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 septembre 1999.

G. d'Huart.

(43644/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

TAGUS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.326.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue
au siège social à Luxembourg, le mardi 1^{er} juin 1999*

1) Après approbation des comptes sociaux et décharge donnée aux administrateurs pour l'exercice 1998, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Prof. Doutor Manuel Ferreira de Oliveira;
- M. Antonio José Chalmique Chagas;
- M. Humberto Duarte Restolho.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2000 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 1999.

2) L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant ARTHUR ANDERSEN & CO. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2000 délibérant sur les comptes annuels de 1999.

3) L'assemblée générale décide de prendre les résolutions suivantes avec effet au 1^{er} janvier 2000:

- a) L'assemblée décide de convertir le capital social actuel de deux cent cinquante millions ESP en euros, conformément au taux de change officiel de 200.482,- ESP pour un euro.
- b) L'assemblée décide de supprimer toute référence à la valeur nominale des actions et décide de convertir les actions de la société en actions sans désignation de valeur nominale.

c) L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social s'élève à un million deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-quatorze euros (1.246.994,74 EUR), représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43640/253/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

CRD, Société Civile Immobilière.

Siège social: Soleuvre, 82, rue de Limpach.

STATUTS

Les soussignés:

1) Monsieur Deiskes Romain, ingénieur technicien, demeurant à Soleuvre, 82, rue de Limpach;

2) Madame Deiskes-Bucciarelli Christiane, demeurant à Soleuvre, 82, rue de Limpach;

ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils ont convenu de former entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une société civile immobilière qui prendra la dénomination de CRD.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeuble qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, décidant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 4. Le siège social est établi à Soleuvre, 82, rue de Limpach; il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché, par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100.000,- LUF (cent mille francs), représenté par 100 (cents) parts, d'une valeur nominale de mille (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Romain Deiskes, prénommé, cinquante parts 50
- Madame Christiane Deiskes-Bucciarelli, prénommée, cinquante parts 50

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,-) se trouve à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession de parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers ou non-associés, qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Art. 9. Les copropriétaires indivis, sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Art. 10. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés, nommés par l'accord des associés à la majorité.

Art. 12. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts de toutes les parts existantes.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 14. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les statuts.

Réunion des Associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris la décision suivante:

- Sont nommés associés gérants pour une durée illimitée:

Monsieur Romain Deiskes et Madame Christiane Deiskes-Bucciarelli, préqualifiés.

- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature conjointe des deux associés gérants.

- Le siège social de la société est établi à Soleuvre, 82, rue de Limpach.

Soleuvre, le 9 septembre 1999.

R. Deiskes C. Deiskes-Bucciarelli

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 1999, vol. 314, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43652/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

IMMOBILIERE CJP95 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société de droit de l'Ile de Belize dénommée MADISON VENTURES, avec siège social à Belize City (Ile de Belize),

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 11 août 1999 et inscrite au registre du commerce n° 11.672, représentée par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

a) Monsieur Naim E. Musa, demeurant à Belize (Ile de Belize);

b) et Madame Esther N. Aguet, demeurant à Belize (Ile de Belize);

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 8 septembre 1999

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Belize City du 8 septembre 1999,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2.- La société de droit de l'Ile de Belize dénommée CHANNEL HOLDINGS INC, avec siège social à Belize City (Ile de Belize),

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 avril 1998 et inscrite au registre du commerce n° 6.952,

représentée par Mademoiselle Brigitte Siret, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de:

a) Monsieur Naim E. Musa, demeurant à Belize (Ile de Belize);
 b) et Madame Esther N. Aguet, demeurant à Belize (Ile de Belize);
 eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 2 décembre 1998,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Belize City du 2 décembre 1998,
 dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE CJP95 S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion de biens immobiliers, ainsi que la prise de participations dans des sociétés civiles immobilières.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- la prédite société de droit de l'Île de Belize MADISON VENTURES, neuf cents actions	900 actions
2.- et la prédite société de droit de l'Île de Belize CHANNEL HOLDINGS INC, cent actions	100 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:

2.- Sont nommées Administrateurs pour six ans:

a) la prédite société de droit de l'Île de Belize dénommée MADISON VENTURES.

b) la prédite société de droit de l'Île de Belize dénommée CHANNEL HOLDINGS INC;

c) et la société de droit des Îles Vierges Britanniques dénommée LENDL FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Îles Vierges Britanniques,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 janvier 1997 et inscrite au registre du commerce de Tortola, représentée par:

a) Madame Catalina Greenlaw, demeurant à Tortola;

b) et Madame Darlene Bayne, demeurant à Tortola;

agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles elles ont été nommées en date du 18 juin 1997,

non présentes, ici représentées par Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola le 18 juin 1997

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2005.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs tous présents se sont réunis en conseil d'administration et ils ont nommé comme administrateur-délégué, la prédite société de droit de l'île de Belize dénommée MADISON VENTURES, représentée comme indiquée ci-dessus.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Malhomme, B. Siret, P. Bonnet, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 1999, vol. 852, fol. 78, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 1999.

N. Muller.

(43653/224/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SETRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, rue Cité Bettenwies.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Meyer, comptable, demeurant à B-6700 Waltzing, 3, rue du Lingenthal,

2) Monsieur Jean Meyer, conseil-comptable, demeurant à L-7416 Brouch, 43, rue du Village, ici représenté par Monsieur Claude Meyer, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 4 août 1999.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SETRILUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Eischen.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport de marchandises par route pour le compte de tiers à Luxembourg et à l'étranger ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (LUF 12.500,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean Meyer, prénommé	99 actions
2) Monsieur Claude Meyer, prénommé	1 action
Total:	100 actions

Les actions de la société ont été libérées en espèces par les associés à raison de 25 pour cent, de sorte que le montant de LUF 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents francs) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur libération complète, puis elles pourront être libellées au porteur.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social, ou en tout autre endroit désigné dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télex, par télégramme ou par télex, une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1999.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de soixante mille francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentés comme susdit et représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a. Monsieur Mohammed Benhara, transporteur-capacitaire, demeurant à F-57100 Yutz, 14, rue du Dauphiné,
 - b. Monsieur Laid Khedimellah, chauffeur, demeurant à F-57100 Thionville, 65, allée Bel Air,
 - c. Monsieur Moktar Benhara, agent de production, demeurant à F-57100 Thionville, 11, boucle des Hêtres.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire: CITICONSEIL, S.à r.l., avec siège social à L-8479 Eischen, 19, cité Bettenwies.
5. Le siège social est fixé à L-8479 Eischen, 19, cité Bettenwies.
6. Monsieur Mohammed Benhara, préqualifié, est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué pouvant engager la société sous sa signature individuelle pour tous les actes de gestion courante.
7. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les actionnaires comparants en étant débiteurs solidaires.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention des comparants sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Dont acte, fait et passé à Redange, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui s'est fait connaître du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, il a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Meyer, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 9 septembre 1999, vol. 398, fol. 73, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 13 septembre 1999.

C. Mines.

(43655/225/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

URQUIJO FONDOS KBL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.091.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour URQUIJO FONDOS KBL
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signature Signature

(43647/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

VALORINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.010.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALORINVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signature Signature

(43648/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

TRANSMEC MANAGEMENT S.A., Société de Participations Financières.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme TRANSMEC INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur représentante susnommée, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de TRANSMEC MANAGEMENT S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société a en outre pour objet toutes activités de coordination, d'organisation centrale, de conseils et d'assistance aux sociétés du groupe, au Luxembourg et à l'étranger, dans le domaine du management, de la gestion financière et de trésorerie, du marketing et de la publicité, de leasing, de la gestion centralisée des services administratifs comptables ou informatiques, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante millions de liras italiennes (60.000.000,- ITL), représenté par six cents (600) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1999.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme TRANSMETC INTERNATIONAL S.A., prédésignée, quatre cent vingt-six actions	426
2.- La société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., prédésignée, cent soixante-quatorze actions	<u>174</u>
Total: six cents actions	600

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante millions de liras italiennes (60.000.000,- ITL) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.028,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Vincenzo Arno, Maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 3.- Monsieur Georges Diederich, employé communal, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2002.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 1999, vol. 507, fol. 34, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 1999.

J. Seckler.

(43656/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.176.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature

Signature

(43649/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

WORLD TRUST CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 25.862.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43650/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

ABATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.248.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 juin 1999

1. En remplacement de M. Benoît Sirot, démissionnaire, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Frédéric Noël, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice de l'année 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABATEL S.A.

Signatures

(43657/058/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ABATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.248.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABATEL S.A.

Signatures

(43658/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

XBIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 25.995.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43651/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1999.

AGENCE EN BUREAU DE CONSULTANCE TECHNIQUE, INGENIEURS-CONSEILS (A.B.C.O.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.648.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 15 septembre 1999. Signature.
(43659/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ALBATROS SEAFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.875.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 1999. MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG
Signature
(43660/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ALDEA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Circular resolutions adopted by the Board of Directors in writing during their meeting on September 1999

Pursuant the article 6 of the Company's articles of incorporation, the Board of Directors has adopted the following resolutions in writing, which resolutions were adopted unanimously and signed by all the directors for the time being entitled to receive notice of a Board meeting.

1. Resolved to elect Mr Cor Mol, residing Poldervaart, 24 NL-3295 GV's Gravendeel Netherlands as chairman of the Board.

2. Resolved to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to Mr Frank Maerckaert, residing Irisstraat 26 B-9120 Beveren Belgium and to Mr Raymond Van Herck, residing 42, rue Clausen L-1342 Luxembourg. Their title will be Managing Director.

3. Resolved to authorize Mr Raymond Van Herck to open a bankaccount at CREDIT EUROPEEN S.A.

4. Resolved to grant Mr Fanck Maerckaert, Raymond Van Herck and Cor Mol the following specific powers of attorney:

- to sign in this capacity all daily correspondence;
- to sign all Bills of Lading, Manifests and similar documents;
- represent the Company vis-à-vis the State, the Administration of Customs and Excise, governmental and municipal authorities, as well as vis-à-vis foreign administrations represented or represented by proxy in Luxembourg;
- sign receipt for registered letters or parcels addressed to the Company through the post, telephone, telegraph, telex, shipping administrations, delivery services, national as well as private railways, other transport companies and services, land-, sea- or airlines. Claim, collect and receive sums of money, documents or property of any kind and sign receipts in respect thereto.

Further banking powers have been granted as follows:

to Mr Franck Maerckaert, Cor Mol, André Van de Perre, Johannes Wijker and Raymond Van Herck. The above-mentioned persons shall exercise the Company's banking powers acting on sole signature for the amount not exceeding LUF 250,000.- per transaction:

and shall exercise the Company's banking powers acting on the joint signature, two by two, for all amounts exceeding LUF 250,000.- per transaction.

Signed on September 1999.

P. Maerckaert

C. Mol

R. Van Herck

Enregistré à Mersch, le 15 septembre 1999, vol. 125, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43662/228/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ALBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.882.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(43661/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ALL IMMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 166, rue de Dippach,
(anc. L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert).
R. C. Luxembourg B 4.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(43663/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

ALPHA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 36.325.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 août 1999

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en Euros, pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros et ce, pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions et ce, pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à adapter l'article 5 des statuts et ce, pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 11 août 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43664/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

AMRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 63.284.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 9 juin 1999

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,

- Monsieur Yves Mertz,

- Monsieur Maurice Houssa.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

P. Rochas

Administrateur

(43667/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ARBED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.370.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 1999

ad 1. Comme Monsieur Albert Rinnen est appelé à d'autres tâches, l'Assemblée générale prend note de sa démission comme administrateur de la société.

Monsieur Jacques Nilles est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Monsieur Jacques Nilles achèvera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2004 statuant sur l'exercice 2003.

Pour extrait conforme
P. Ehmann
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43669/000/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ARBED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. LETZGO, Société Anonyme).
Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.370.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt août.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LETZGO, ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, au Domaine Administratif du Schlassgoart, Bâtiment N. 7, constituée sous la dénomination de SAMITRI INTERNATIONAL CORPORATION S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné le 10 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 135 du 11 avril 1994, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 590 du 28 octobre 1997,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.370.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Wagener, Maître es en sciences économiques, demeurant à Bettange/Mess;

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Cauwel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Peters, économiste, demeurant à Tétange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société en ARBED INVESTMENTS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARBED INVESTMENTS S.A.»

2. Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

3. Modification de l'objet de la Société et de l'article 4 correspondant des statuts par les dispositions suivantes:

«**Art. 4.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés nationales ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, et au contrôle de toutes entreprises ou sociétés nationales ou étrangères, acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

4. Suppression du capital autorisé existant;

5. Suppression de la valeur nominale des actions;

6. Conversion du capital en Euros et modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions, chacune sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

7. Modification de l'article 7 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration se prennent à la majorité simple des administrateurs en fonction.»

8. Suppression de l'article 8 des statuts;

9. Modification de la deuxième phrase de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»

10. Suppression de l'article 14 des statuts;

11. Renumerotation des articles 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 actuels des statuts de la société afin qu'ils deviennent respectivement les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

12. Divers.

II.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même, ne varietur.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de LETZGO en ARBED INVESTMENTS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARBED INVESTMENTS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social par les dispositions suivantes:

«**Art. 4.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés nationales ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, et au contrôle de toutes entreprises ou sociétés nationales ou étrangères, acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en Euro en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1,-) et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions, chacune sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration se prennent à la majorité simple des administrateurs en fonction.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 8 des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10. Deuxième phrase.** Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 14 des statuts.

Onzième résolution

Suite à la suppression des articles 8 et 14 des statuts, l'assemblée générale décide de renumérotter les articles 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 actuels des statuts de la société afin qu'ils deviennent respectivement les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Wagener, L. Cauwel, P. Peters, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 119S, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 1999.

T. Metzler.

(43670/222/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

**ARBED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. LETZGO, Société Anonyme).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 1999.

T. Metzler.

(43671/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

AMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.057.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du 7 juillet 1999 que l'Assemblée a pris, en autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est échu et qu'en l'absence de renouvellement et/ou d'une nouvelle nomination, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.-G. de Cicignon;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Mademoiselle Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats des Administrateurs ainsi conférés, prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000. Luxembourg, le 9 septembre 1999.

	AMBO S.A.		
S. Vandi	P. Bouchoms	R. Szymanski	
Président	Administrateur	Administrateur	

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, vol. 528, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43665/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

AMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.057.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juillet 1999 que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration, prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle du 7 juillet 1999 a décidé de nommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur de la société.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandi à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandi déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 9 septembre 1999.

	AMBO S.A.		
S. Vandi	P. Bouchoms	R. Szymanski	
Président	Administrateur	Administrateur	

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, vol. 528, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43666/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

**BAY STATE, Société Anonyme,
au capital de 80.000.000 LUF.**

Siège social: L-7206 Steinsel.
R. C. Luxembourg B 47.401.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mai 1999 à 10.00 heures à Steinsel

Présents: Monsieur Bernard Buffat
Monsieur Pierre-André de Chalendar
Monsieur Bruno Gard

Le Président du Conseil d'Administration, constatant que trois sur les quatre administrateurs que comprend le conseil sont présents, et que ceux-ci se reconnaissent valablement convoqués, affirme que le Conseil d'Administration est valablement constitué.

Après discussions, les résolutions suivantes sur les points de l'ordre du jour adressé par courrier recommandé le 28 avril 1999, sont prises à l'unanimité.

- Les comptes arrêtés au 31 décembre 1998 sont approuvés.
- Le texte du rapport annuel du conseil d'administration et les propositions d'affectation du résultat sont approuvés.
- L'assemblée générale annuelle est convoquée pour le mercredi 19 mai 1999 à 11.00 heures au siège social, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant:
 - Rapport de gestion du conseil d'administration;
 - Rapport du Réviseur Indépendant d'Entreprises;
 - Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'année terminée le 31 décembre 1998;
 - Affectation des résultats;

- Décharge à accorder aux administrateurs;
- Démission d'un administrateur et nomination d'un administrateur en remplacement;
- Renouvellement du mandat du Réviseur Indépendant d'Entreprises et changement de raison sociale de celui-ci;
- Divers.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Nomination du directeur-gérant

Monsieur Bertrand Foujols étant appelé à d'autres fonctions dans le groupe SAINT-GOBAIN, le Président propose de nommer Monsieur Joseph Di Prizio au poste de directeur-gérant avec effet immédiat. Les attributions de Monsieur Di Prizio porteront sur la gestion journalière de la société telle que définie à l'article 60 de loi fondamentale sur les sociétés commerciales et à l'article 10 des statuts.

Après discussions, la résolution est approuvée à l'unanimité.

Délégation de pouvoirs

Le Président déclare accorder aux cadres et collaborateurs de l'entreprise, ci-après désignés, des mandats spéciaux déterminés et annoncés ci-dessous, ce que le conseil, à l'unanimité, accepte et ratifie en tant que de besoin, il donne pouvoir à

Messieurs Joseph Di Prizio
 Christophe Plantegenet
 Norbert Arnold
 Jean Pissinger

pour accepter tous effets de commerce, signer tous chèques, billets à ordre, virements bancaires et postaux et d'une façon générale effectuer toutes opérations auprès des banques et établissements suivants:

BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG
 BANQUE NATIONALE DE PARIS, agence de Cergy (Val d'Oise, France)
 CASA DI RISPARMIO (Imola, Italie)

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Pouvoirs à donner pour la liquidation de la succursale britannique

Un exposé de la situation de la succursale britannique est fait par Monsieur Di Prizio. Cette succursale enregistre des pertes financières depuis plusieurs années et nous ne voyons pas d'espoir de redresser la situation.

Après discussions, le Président propose de déléguer Monsieur Joseph Di Prizio en sa qualité de directeur-gérant pour mener les transactions en vue de la liquidation de la succursale britannique de BAY STATE S.A.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10 heures 30.

Steinsel, le 19 mai 1999

B. Buffat P.A. de Chalendar
 B. Gard

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43674/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

BOCKFELSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.303.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 5 avril 1999, que l'Assemblée a pris, en autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat de deux Administrateurs est échu depuis le 7 avril 1997 et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.-G. de Cicignon;
- Mademoiselle Rachel Szymanski, employée privée demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés, prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

L'Assemblée prend également acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est échu à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 avril 1999, que le Conseil a pris, en autres, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 5 avril 1999, a décidé de nommer Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Pierre Bouchoms en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

BOCKFELSEN S.A.
P. Bouchoms S. Vandt
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43676/043/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ANONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ANONA S.A.
Signature

(43668/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ARTCRAFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.380.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43672/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

BAA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 20.153.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43673/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.
H. R. Luxemburg B 28.975.

*Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter,
welche am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg am 10.08.1999 abgehalten wurde*

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr von ihrem Vorsitzenden Klaus Tjaden, Administrateur-Directeur, eröffnet.

Er bestellt Elmar Winter, Conseiller Juridique, zum Sekretär.

Die Versammlung beruft Adrien Ney, Administrateur-Directeur, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

A) Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter anerkennen und erklären, dass sie gehörig zu dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschliessen.

B) Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste genannt. Dieselbe bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschaftern und den Mitgliedern der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigefügt.

C) Da aus dieser Präsenzliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschafterkapital in dieser Versammlung vertreten ist, ist diese somit rechtmässig zusammengetreten und ermächtigt, über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

D) Die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschliessen:

1. Abberufung von Herrn Gerd Bauer als Mitglied des Verwaltungsrates
2. Entlastung von Herrn Bauer für seine Tätigkeit als Mitglied des Verwaltungsrates
3. Zuwahl von Frau Andrea Heitkämper, Herrn Adrien Ney und Herrn Friedrich Pfeffer in den Verwaltungsrat

Ausserordentliche Generalversammlung der vom 10.08.1999

Präsenzliste der Gesellschafter

Gesellschafter	Aktienzahl	Bevollmächtigter	Unterschrift
COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.	249	Klaus Tjaden	Unterschrift
ATLAS VERMÖGENSWERWALTUNGSGESELLSCHAFT m.b.H.	<u>1</u>	Adrien Ney	Unterschrift
Insgesamt	250		
Luxemburg, den 10. August 1999.	K. Tjaden	A. Ney	E. Winter
	<i>Vorsitzender</i>	<i>Stimmzähler</i>	<i>Sekretär</i>

Beschlussfassung

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über. Nach vorheriger Diskussion und Beratung beschliesst die Versammlung, jeweils einstimmig, wie folgt:

1. Herr Gerd Bauer wird als Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.
2. Herr Bauer wird volle Entlastung für seine Tätigkeit als Mitglied des Verwaltungsrates in der Zeit vom 01.01.1999 bis zum heutigen Tage erteilt.
3. Frau Andrea Heitkämper, Herr Adrien Ney und Herr Friedrich Pfeffer werden in den Verwaltungsrat zugewählt. Das Mandat der zugewählten Verwaltungsratsmitglieder endet ebenso wie das der übrigen Verwaltungsratsmitglieder mit Ablauf der Ordentlichen Hauptversammlung im April 2001.

Da hiermit die Tagesordnung erledigt ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Luxemburg, den 10. August 1999.

K. Tjaden A. Ney E. Winter
Vorsitzender Stimmzähler Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43679/015/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

CLORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.045.

L'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 3 août 1999, a pris, en autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est échu et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs ont poursuivi leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.-G. de Cicignon;
- Mademoiselle Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

L'Assemblée prend également acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est échu à ce jour et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 août 1999, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 3 août 1999, a décidé de nommer Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Pierre Bouchoms en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxemburg, le 3 septembre 1999.

Le Conseil d'Administration
P. Bouchoms R. Szymanski
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43680/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

BEAUFORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.478.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1999.

Pour BEAUFORT INVESTMENT S.A.

Signature

(43675/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MILLARTRICE LIMITED,
(anc. CARTERMILL INTERNATIONAL LIMITED).
Gesellschaftssitz: London SE1 9HL, Number One Southwark Bridge.

Bekanntmachung

Gemäss einstimmigen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 11. Mai 1999 wurde beschlossen die Gesellschaft in MILLARTRICE LIMITED umzubenennen.

Der Sitz der Hauptverwaltung befindet sich gemäss Beschluss der Direktoren vom 1. März 1999 unter der Adresse: Number One Southwark Bridge, London SE1 9HL.

Das Gesellschaftskapital beträgt 750.000,- GBP, eingeteilt in 750.000 Aktien mit einem Nennwert von je 1,- GBP.

Für MILLARTRICE LIMITED

H. Müller

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43677/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

COASTAL CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 août 1999

1. En date du 22 août 1999, dans le cadre du Titre 10 de la loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois et la loi du 17 juin 1994 modifiant et complétant la loi du 9 novembre 1990, le Conseil d'Administration décide de nommer la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. comme dirigeant de l'entreprise maritime.

F. Maerckart L. Van Dijck R. Van Herck

Enregistré à Mersch, le 15 septembre 1999, vol. 125, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(43681/228/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.344.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999, que le conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1) de Madame Vania Migliore-Baravini de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Pierre Bouchoms.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EIE S.A.

R. Tonelli S. Vandi
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43695/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ACCESSOIRE TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.419.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction de Président et d'Administrateur de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ACCESSOIRE TEXTILE S.A.

S. Vandt

A. Belardi

P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43682/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ACCESSOIRE TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.419.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999 que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandt à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandt déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ACCESSOIRE TEXTILE S.A.

S. Vandt

A. Belardi

P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43683/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

CRONOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 71.238.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 août 1999 que Monsieur Jourdan Serderidis, demeurant à 55, rue d'En Haut, Yvoir (Belgique) a été nommé administrateur-délégué de la société et qu'il a le pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1999.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43689/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

COTRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.289.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(43688/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT D'OUTRE MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.410.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 9 juillet 1999

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Monsieur Maurice Houssa.

Ainsi qu'à la fonction de commissaire aux comptes la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(43684/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT D'OUTRE MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.410.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 9 juillet 1999

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Monsieur Maurice Houssa.

Ainsi qu'à la fonction de commissaire aux comptes la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(43685/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ENERGIE ET TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.
R. C. Luxembourg B 53.609.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 61, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ENERGIE ET TECHNIQUE, S.à r.l.
KPMG Experts-Comptables
Signature

(43698/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.648.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 août 1999 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), de leur fonction d'Administrateur de la société. Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel, et Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger, en qualité d'Administrateurs de la société.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Sixième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A.
P. Bouchoms
Président
S. Vandi
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43686/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ENNAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 61.777.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ENNAG S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.777, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 119 du 25 février 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 116 du 24 février 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Karine Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Fabien Verreaux, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. Schmitt, B. D. Klapp, F. Verreaux, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1999, vol. 843, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 1999.

J.-J. Wagner.

(43699/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

DISCREET LOGIC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.894.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth of August.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

A company named AUTODESK INC., with registered office at San Rafael (California/USA),

hereafter named «sole shareholder»,

hereby represented by Mrs Maggy Kohl, company director, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in San Rafael (California/USA), on the 16th of August, 1999, which will remain annexed to the present deed.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société anonyme DISCREET LOGIC EUROPE S.A., established and with registered office in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 47.894, hereafter named «the Company», has been constituted according to a notarial deed received by Maître Alphonse Lentz, notary with registered office in Remich, on June 14th, 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 396, on October 14th, 1994;

- that the share capital of the company is established at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each;

- that the sole shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- that the company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the immediate dissolution of the Company;

- that the sole shareholder appoints himself as liquidator of the company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect

to eventual liabilities of the Company presently unknown and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- that the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;
- that the liquidation of the Company is herewith closed;
- that full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;
- that the one thousand two hundred and fifty (1,250) registered shares has been cancelled before the undersigned notary.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Certificate

It results from a certificate issued by AUTODESK INC, prenamed, on the 17th of August 1999, annexed hereto, that it is listed on the NASDAQ Stock Exchange since 1985.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- La société AUTODESK INC, avec siège social à San Rafael (Californie/USA)

ci-après désignée par «le comparant»,

ici représentée par Madame Maggy Kohl, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à San Rafael (Californie/USA), en date du 16 août 1999, ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- La société anonyme DISCREET LOGIC EUROPE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.894, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 14 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 396 du 14 octobre 1994;

- le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune;

- que l'actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège social de la société, à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

- Comme conséquence de ce qui précède, les mille deux cent cinquante (1.250) actions nominatives, représentant le capital social de la société, ont été annulées par oblitération au registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Certificat

Il résulte d'un certificat émis par AUTODESK INC, préqualifiée, en date du 17 août 1999, ci-annexé, qu'elle est cotée au NASDAQ Stock Exchange depuis 1985.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kohl, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 119S, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1999.

R. Neuman.

(43693/226/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EDI SYSTEM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.824.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDI SYSTEM FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 54.824, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 381 du 8 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 601 du 31 octobre 1997;

- et en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 14 du 11 janvier 1999,

avec un capital social de trois milliards cinq cents millions de lires italiennes (3.500.000.000,- ITL), divisé en trente-cinq mille (35.000) actions de cent mille lires Italiennes (100.000,- ITL) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Syren.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Acception de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes - décharge à donner.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et donne décharge pour l'exécution de leur mandats respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Le capital social est évalué à la somme de 72.918.300,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Bosje, C. Bühlmann, C. Bechtel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 1999, vol. 507, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 septembre 1999.

J. Seckler.

(43694/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

D.D.C.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 61.976.

Extrait de la séance du conseil d'Administration du 5 décembre 1997

Après avoir délibéré, le conseil prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le conseil décide, conformément aux dispositions des articles 11 et 12 des statuts, de nommer en qualité d'administrateur-délégué:

Monsieur Jacques Berlo.

Celui-ci pourra engager valablement la société par sa signature individuelle.

- Dans un but d'efficacité, le conseil décide de donner à l'administrateur Monsieur Patrick Rochas, le pouvoir de faire fonctionner sous sa signature individuelle les comptes bancaires ouverts auprès de la Banque de Luxembourg.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43690/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROPARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.

H. R. Luxemburg B 12.750.

Wir bitten Sie, folgende Änderungen im Handelsregister zu notieren:

1. Administrateurs:

Monsieur José Reig Echeveste, Madrid, Director General Adjunto del BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO-AMERICANO, Madrid,

Monsieur Klau Tjaden, Hostert, Administrateur-Directeur de la COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxembourg,

Madame Annette Schäfer, Frankfurt am Main, Referentin im Beteiligungsmanagement der COMMERZBANK Aktiengesellschaft, Frankfurt am Main.

2. Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers (TREUARBEIT, Société Civile), Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43707/025/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1999.

HERZIG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 13 septembre 1999, vol. 132, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 1999.

Signature.

(43729/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

CONCISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 10, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 53.328.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société CONCISE HOLDING SA. qui s'est tenue en date du 6 janvier 1999 au siège social que:

Monsieur Martin Rultledge ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Andrew Mann, expert-comptable, demeurant à Monte Carlo.

La ratification de la nomination de Andrew Mann nommé en remplacement de Monsieur Martin Rultledge ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Martin Rultledge seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 10, rue des Capucins, B.P. 907, L-2019 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43687/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EIRINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.716.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1) de Madame Vania Migliore-Baravini de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale à tenir en 1999.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Pierre Bouchoms.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EIRINS S.A.
R. Tonelli S. Vandt
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43696/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROPEAN REALTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 34.116.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 1999

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Robin Behar aux fonctions d'administrateur-délégué.
2. L'assemblée générale prend connaissance de la lettre de démission du 5 mai 1999 de Monsieur Gavin C. Arendt, accepte sa démission et lui donne décharge de sa gestion.
3. L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Daniel A. Zilkha, administrateur de société, demeurant à Portland (USA), en remplacement de Monsieur Gavin C. Arendt, démissionnaire.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat de Monsieur C. Arendt, ce mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 1999.

Pour réquisition
GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43708/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

**ESFIL - ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 46.338.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 25 août 1999 que:

– les administrateurs sortants suivants:

- Monsieur Rui Barros Costa,
- Monsieur Mario Augusto Fernandes Cardoso,
- Monsieur Francisco Machado Da Cruz,

sont ré-élus pour une nouvelle période statutaire de six ans;

– le Commissaire aux Comptes sortant, PRICE WATERHOUSE S.A., avec siège social à Lausanne, est remplacé par PricewaterhouseCoopers S.A., Lausanne, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 1998, pour une période statutaire de six ans.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43700/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1999.

**ESFIL - ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 46.338.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(43701/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1999.

ETOILE VALORISATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.620.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juin 1999

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, est nommée comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000 en remplacement de TREUARBEIT.

Certifié sincère et conforme
Pour ETOILE VALORISATION
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43702/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ETOILE VALORISATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.620.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1999

- Messieurs Jacques Blondel, Jean-Claude Courtois, Michel Leveque et Jean Jacques Reydellet sont nommés comme Administrateurs supplémentaires. Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2000.

Certifié sincère et conforme
Pour ETOILE VALORISATION
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43703/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EURATEL LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 44.934.

Il résulte du Conseil d'Administration du 2 août 1999 que:
le siège social de la société a été transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999.

Pour la Société

L. Bartok

Président & Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43704/739/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EURON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.356.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1) de Madame Vania Migliore-Baravini de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Pierre Bouchoms.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

EURON S.A.

R. Tonelli

S. Vandi

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43705/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

FINCOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.325.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

FINCOR INTERNATIONAL S.A.

S. Vandi

A. Belardi

P. Bouchoms

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43718/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

FINCOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.325.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandí à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandí déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

FINCOR INTERNATIONAL S.A.
S. Vandí A. Belardi P. Bouchoms
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43719/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROPE CONCRETE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.692.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandí à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandí déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

EUROPE CONCRETE LUX S.A.
S. Vandí P. Bouchoms A. Belardi
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43710/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROPE CONCRETE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.692.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

EUROPE CONCRETE LUX S.A.
S. Vandí P. Bouchoms A. Belardi
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43711/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROPEAN ENTERPRISE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 27.082.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(43706/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INDUSTRIE 2000 S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 33.734.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIE 2000 S.A.H. ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 26 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 403 du 29 octobre 1990,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.734.

La séance est présidée par Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marianne Jaminon, employée privée, demeurant à D-Echternacherbrück.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudine Schoellen, employée privée, demeurant à Roodt/Syre.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que les cent vingt-cinq (125) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- augmentation du capital souscrit à concurrence du montant de un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) au montant de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) par l'émission de cent soixante-quinze (175) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, moyennant incorporation de résultats reportés et de réserves libres.

2) Attribution des actions nouvellement créées.

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de un million sept cent cinquante mille francs (1.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) au montant de trois millions de francs (3.000.000,- LUF) par l'émission de cent soixante-quinze (175) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, moyennant incorporation de résultats reportés et de réserves libres.

Les cent soixante-quinze (175) actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la société comme suit:

- cent soixante-quatorze (174) actions à la société anonyme L.V. S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.125

ici représentée par Monsieur Raymond Henschen, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société, cent soixante-quatorze (174) actions,

- une (1) action à la société anonyme FINCONSEIL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel,

ici représentée par Monsieur Raymond Henschen, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

La réalité de la consistance de ces réserves libres résulte d'un bilan arrêté au 31 décembre 1998, lequel, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et toutes les comparants, restera annexé aux présentes, avec lesquelles il sera enregistré.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 35.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Henschen, M. Jaminon, C. Schoellen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 août 1999, vol. 349, fol. 5, case 1. – Reçu 17.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 1999.

H. Beck.

(43739/201/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INDUSTRIE 2000 S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 33.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 1999.

H. Beck.

(43740/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 25.616.

Constituée le 13 mars 1987, sous la dénomination ECU INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION - NUMERO 3, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 87 du 7 avril 1987.

Les statuts ont été modifiés, le 8 mai 1990, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, publié au Mémorial C numéro 236 du 16 juillet 1990, et par acte sous seing privé du Conseil d'Administration, du 1^{er} janvier 1999, déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION S.A.

L'Agent Domiciliaire

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

LUXEMBOURG

Signatures

(43712/025/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

GILALBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.258.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et de Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de leurs fonctions d'Administrateurs de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

GILALBI S.A.

S. Vandt

A. Belardi

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43723/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

**EUROPEAN SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS S.A.,
Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 32.055.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(43709/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROTECHNIK S.A.

Signature

(43713/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.347.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EUROTECHNIK S.A.

Signature

(43714/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

FINEXPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.526.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 652 du 22 octobre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEXPORT INTERNATIONAL S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(43720/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

F.G. S.A. FINANZIARIA GENERALE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 60.083.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 mai 1999

Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
F.G. S.A. FINANZIARIA GENERALE LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43716/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

F.G. S.A. FINANZIARIA GENERALE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 60.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

F.G. S.A. FINANZIARIA GENERALE LUXEMBOURG
Signature

(43717/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

FIREBIRD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.262.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} septembre 1999 que
- les mandats des administrateurs sortants, Mme M.-Rose Dock, M. Gérard Muller et M. Fernand Heim, ainsi que celui du commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l., ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans;
- le capital social de la société a été converti en Euros et augmenté à EUR 175.000,- par l'incorporation de bénéfices reportés à concurrence de EUR 1.474,54 de telle sorte que le capital social est désormais fixé à EUR 175.000,- représenté par 7.000 actions de EUR 25,- chacune.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43721/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

FIREBIRD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.262.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(43722/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ING INTERNATIONAL (II), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Signature.

(43742/062/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EX LIBRIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 54.575.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 09, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(43715/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

GLASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.217.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1) de Madame Vania Migliore-Baravini de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale à tenir en 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Pierre Bouchoms.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

GLASFIN S.A.

R. Tonelli S. Vandt

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43724/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

G-REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 35.682.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 28 juin 1999

Le siège social est transféré au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg à compter du 1^{er} août 1999.

La démission de Jean Schouwers, Administrateur-Délégué a été acceptée. Il sera procédé à son remplacement lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

G-REASSURANCE

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43725/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

GLOBELUX-HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
H. R. Luxemburg B 25.734.

Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschliesst den Gesellschaftssitz der GLOBELUX-HOLDING S.A. per 27. September 1999 in die 1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, c/o Kanzlei Anne-Marie Schmit zu verlegen.

Luxemburg, den 7. September 1999.

B. Moutrier

M. Emmel

Vorsitzende des

Schriftführer

Verwaltungsrates

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1999, vol. 314, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(43726/272/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

HAPPY SHOPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 58.720.

Le siège social de la société sera transféré 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg dès le 1^{er} septembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 1999.

A. Baheux
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43727/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.376.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour HASAL WESTPORT S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

(43728/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

HINDUJA-AMAS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.605.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 2 March 1999

- Messrs Hans Niederer, Alden L. Fiertz, Ajay P. Hinduja and Mohammed Ali Seirafi are re-elected as Directors and ERNST & YOUNG, Luxembourg, are re-elected as Authorized Independent Auditor, for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2000.

Certified true extract
For HINDUJA-AMAS FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43730/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R. C. Luxembourg B 44.303.

Procès-verbal de la société anonyme

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 13 septembre 1999.

A Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A. établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B 44.303.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra Wietor.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. - Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B. - Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de

Résolution

1. L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer de leur fonction d'administrateur de la société:
 - Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant à Luxembourg,
 - Mademoiselle Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à Arlon,
 - Monsieur Michele Capurso, employé privé, demeurant à Luxembourg.
2. Sont nommés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Lex Thielen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Philippe Stroesser, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
 - La société anonyme SARAH S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au RC section B 46.797, représentée par Monsieur Lex Thielen.
3. L'assemblée décide à l'unanimité se révoquer de ses fonctions de commissaire:
 - La société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg.
4. Est nommée à la fonction de commissaire:
 - La S.à r.l. LIGHTHOUSE SERVICES, établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B 69.995.

Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme

Liste de présence

LIONS SHARE ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A.
SAGAMORE LTD

Signatures.

5. L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'administration à accorder le pouvoir de signature unique à:

- Monsieur Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43746/318/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

IMMOBILIAR FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 64.704.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 17 août 1999, que le Conseil a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Roberto Brero de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, rue du Verger, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expirera à l'assemblée générale à tenir en l'an 2001.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

Le Conseil d'Administration

P. Bouchoms	S. Vandi	R. Szymanski
<i>Président</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43735/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INSINGER ASSET SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.934.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1999.

Pour INSINGER ASSET SELECTION, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(43743/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(43736/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 1999

L'Assemblée Générale décide de modifier la devise de référence du capital social en Euros et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

L'Assemblée décide également de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf EUR et vingt cents (EUR 3.284.589,20), représenté par cent trente-deux mille cinq cents (132.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée charge le Conseil d'Administration de procéder à la modification des statuts ainsi qu'à leur enregistrement auprès des autorités luxembourgeoises.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43737/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(43738/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INFOTECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 49.686.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 144 du 31 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 mars 1995, acte publié au Mémorial C n° 317 du 11 juillet 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 366 du 9 juillet 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 660 du 17 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFOTECHNIQUE S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(43741/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

LEADER PRICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 52.241.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 13 septembre 1999, vol. 132, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 1999.

Signature.

(43757/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.902.

Il résulte de l'Assemblée générale qui s'est tenue en date du 20 août 1999, que l'Assemblée a pris entre autre les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et de Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de leurs fonctions d'Administrateur de la société. Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel, et Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger, en qualité d'Administrateurs de la société.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Sixième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

HOLDINGFIN S.A.

S. Vandt

R. Szymanski

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43731/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

IFAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.061.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 22 juillet 1999, que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) et de Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de leurs fonctions d'Administrateur de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

IFAS INTERNATIONAL S.A.

S. Vandt

P. Bouchoms

A. Belardi

Président

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43732/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.